

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : [29/05/2024](#)

Séance du 23 mai 2024

Date de convocation : 13 mai 2024  
Date d'affichage : 13 mai 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 27  
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai,

À dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Rose-Marie Dumontier, Jacques Natta, Emma Léon, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Eve Maurel, Jean-Louis Robert, Mylène Garcin, Gregory Risbourg, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Alain Gueydon, François Bonnet (Présent à la délibération n°1, présent de la délibération n°3 à la délibération n°6 et présent de la délibération n°8 à la délibération n°13), Jacques Decuignieres, Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Romain Brette, Mariane Domeizel, Franck Laroche, Jean-Paul Grouiller, Josianne Maurin

**Procurations de** : Séverine Maugan-Curnier à Eve Maurel (Délibération n°1 et de la délibération n°4 à la délibération n°13), Emilie Bastié à Marc Jaubert, Nicolas Salerno à Jean-Marc Brabant (Délibération n°1, de la délibération n°4 à la délibération n°13) Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch, Richard Rouzet à Jean-Louis Robert

**Absents et excusés** : Karine Mouret, Géraud de Sabran-Pontevès, Philippe Egg, Alain de Villebonne, Josiane Panattoni, Anne-Marie Dauphin, Céline Alarcon, Serge Robin,

Monsieur Jean-Luc Borel est nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-061  
Fixation des tarifs des produits et services de la régie multi-services

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-6,

Vu la délibération n°2023-021 du 23 février 2023 portant fixation des tarifs des produits et services de la régie multi-services ;

Vu les statuts de la communauté de communes Sud Luberon, COTELUB ;

Considérant ce qui suit

La construction de pôles d'échanges multimodaux sur le territoire de la communauté de communes Sud Luberon, COTELUB nécessite des accès nominatifs. Ceux-ci sont gratuits mais leur renouvellement sera facturé.

En outre, la mise à disposition de clés et badges permettant l'accès aux gymnases intercommunaux pour les utilisateurs est gratuite. Cependant, leur renouvellement sera facturé.

Il est dès lors nécessaire de modifier la régie multiservices afin d'y inclure ces nouveaux tarifs.

Il est proposé d'abroger la précédente délibération n°2023-021 du 23 février 2023 et de reprendre une délibération globale pour les tarifs de facturation des produits et services ci-dessous :

Produit ou service	Tarif
1 composteur bois individuel	25 € - Gratuité à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, dans la limite de 5 000 composteur individuels
1 composteur collectif	Gratuit à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023
1 sac de collecte de déchets verts	5,00 €
1 copie A4 noir et blanc	0,18 €
1 copie A4 couleur	0,40 €
1 copie A3 noir et blanc	0,50 €
1 copie A3 couleur	0,60 €
1 clé USB 1 Go maxi	5,00 €
1 Fourniture et pose d'une lame SIL	73,20 €
1 Mise à jour de lame SIL	79,20 €
Badge virtuel (smartphone) - Parking vélo PEM - Gymnases	Si renouvellement 12,00 €
Badge physique - Gymnases	Si renouvellement 14,00 €
Clés de gymnase	Clé supplémentaire et remplacement 10,00 €
Carte - Déchetterie - Parking Vélo PEM	Si renouvellement 14,00 €

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'abroger la délibération n°2023-021 du 23 février 2023 ;
- De fixer les tarifs des produits et services facturés aux usagers comme présenté ci-avant ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'abroger** la délibération n°2023-021 du 23 février 2023,
- **De fixer** les tarifs des produits et services facturés aux usagers comme suit :

Produit ou service	Tarif
1 composteur bois individuel	25 € - Gratuité à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, dans la limite de 5 000 composteur individuels
1 composteur collectif	Gratuit à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023
1 sac de collecte de déchets verts	5,00 €
1 copie A4 noir et blanc	0,18 €
1 copie A4 couleur	0,40 €
1 copie A3 noir et blanc	0,50 €
1 copie A3 couleur	0,60 €
1 clé USB 1 Go maxi	5,00 €
1 Fourniture et pose d'une lame SIL	73,20 €
1 Mise à jour de lame SIL	79,20 €

Produit ou service	Tarif
Badge virtuel (smartphone) - Parking vélo PEM - Gymnases	Si renouvellement 12,00 €
Badge physique - Gymnases	Si renouvellement 14,00 €
Clés de gymnase	Clé supplémentaire et remplacement 10,00 €
Carte - Déchetterie - Parking Vélo PEM	Si renouvellement 14,00 €

- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

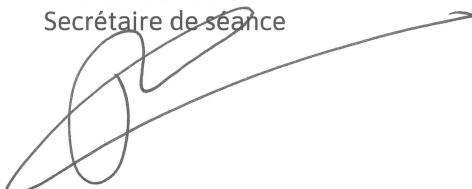
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

33 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Jean-Luc Borel  
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch  
Président